

MODÈLE 11 - Exercice exclusif à l'étranger
ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture
*Les architectes figurant dans cette rubrique du Tableau
sont soumis-es à une cotisation ordinale réduite.*

Déclaration de nouveau mode d'exercice

*Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.
Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@croaif.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

Toute déclaration incomplète ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné-e

inscrit-e au Tableau sous le n° national

déclare exercer exclusivement l'activité d'architecte depuis et vers l'étranger ou l'une des
collectivités d'outre-mer suivantes : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et
Miquelon, Wallis-et-Futuna,

depuis le (*jour/mois/année*)

Mon activité professionnelle est établie à l'étranger, à l'adresse suivante :

nom de l'entreprise

adresse

..... pays

tel email

Je souhaite recevoir les courriers de l'Ordre :

à l'adresse d'activité professionnelle à l'étranger déclarée ci-dessus

à une autre adresse (*précisez*)

..... pays

tel email

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés sur le territoire français soumis à la loi sur l'architecture d'actes professionnels, quels qu'ils soient*, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture ;
- que je déclarerai sans attendre au Conseil régional tout changement qui interviendrait dans ma situation professionnelle.

Fait le

Signature

* *Établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...*